

de notre comité, dans l'espoir qu'il ne sera pas mal accueilli en une œuvre pour laquelle, vu la libéralité de nos projets, nous ne croyons faire aucune distinction : nous ne nous adresserons pourtant point au clergé, vu qu'il a déjà fait et qu'il fera encore tout ce qu'on peut attendre d'un zèle qui le caractérise d'une manière si particulière ; même réserve relativement aux laïques qui ont été si généreux envers Nicolet.

Pour la satisfaction des amis de l'éducation, peut-être leur donnerons-nous un compte détaillé du résultat des souscriptions. La paroisse de Sainte-Anne a déjà souscrit pour le montant de £600 à £700, tant en argent qu'en matériaux. La main-d'œuvre nous en coûtera pour le moins autant, et c'est cependant ainsi que nous ôsons commencer, munis d'ailleurs de l'encouragement pressant de nos supérieurs ecclésiastiques et de ceux de nos amis laïques qui ont la bonté d'être envers nous aujourd'hui ce que nous nous proposons d'être un jour envers leurs enfans.

La cérémonie de la bénédiction a été comme suit : une grand' messe du Saint-Esprit, suivie d'une procession sur les fondations du collège, et terminée par le *Domine salvum fac regem*. Pavillon, étendard, canon, *huzza* pour le roi et la famille royale, et voilà tout. A cette cérémonie assistaient tous ceux qu'on avait droit d'y attendre, vu surtout l'opposition de quelques paroisses rivales (ce que nous avouons avec d'autant plus de peine, que nous leur avons offert, de la manière la plus sincère, comme aussi la plus généreuse, la cession de nos droits, sans cependant avoir eu de leur part l'honneur d'une réponse analogue à nos offres.) On peut dire enfin avec assez de vérité qu'il y a eu à cette occasion plus de présences que d'absences inattendues. Un monsieur du clergé, qui dans des circonstances gênantes, vient de donner £25 pour Nicolet, en a mis encore autant sur la première pierre, après l'avoir bénite ; mais il nous défend de le nommer. Des offrandes laïques de £5, de £10, de £15, de £25, de £30, même des paroisses étrangères, et non de la part des plus riches, ne sont pas très-rares.

Le Président du Comité pour la Bâtisse du Collège.

Sainte-Anne, 9 Juillet, 1827.

GENIE INVENTIF.

Nous croyons pouvoir donner sous ce titre l'article suivant, puisqu'il y est question d'une invention, d'une découverte, qui ne peut être que le fruit du génie. Nous voulons parler de l'instrument, ou mécanisme, inventé par notre compatriote, Mr. Charles LAURIER, arpenteur, de Lachenaie, pour mesurer les